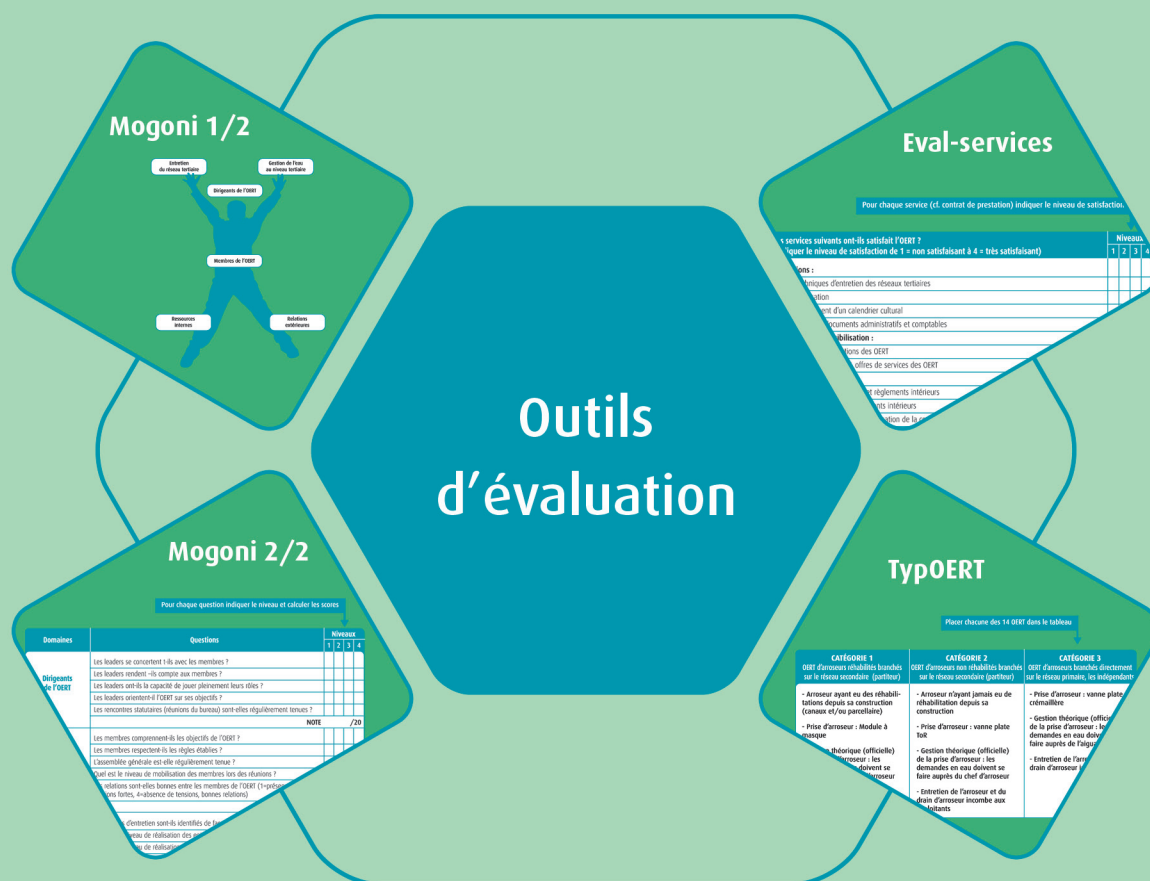


Démarche et outils d'évaluation des OERT et des services aux OERT

Manuel N° **10**



Office
du Niger

MALI

Ce manuel a été produit dans le cadre du projet ASIrri - Projet d'Appui aux Irrigants et aux Services aux Irrigants. ASIrri est une initiative conjointe de partenaires du développement du Nord et du Sud intervenant dans trois pays :
Au Mali : la Fédération des centres Faranfasi so et l'IRAM Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement ;

Au Cambodge : le CEDAC Centre d'études sur le développement agricole au Cambodge et le GRET Professionnels du développement solidaire ;

En Haïti : la FONHADI Fondation nationale haïtienne de l'irrigation, CUDES Coordination des usagers pour le développement du Sud-Est, CROSE Coordination régionale des organisations du Sud-Est et AVSF Agronomes et vétérinaires sans frontières.

Le projet ASIrri a reçu l'appui financier de l'AFD Agence française de développement via la FISONG Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG. ASIrri est le premier FISONG engagé par l'AFD autour de la thématique de l'eau agricole et des politiques sectorielles d'irrigation. Il intervient sur la problématique de la pérennisation des systèmes irrigués par l'organisation socioprofessionnelle des usagers, domaine privilégié d'action des ONG.

Objectif général d'ASIrri :

Assurer la gestion des systèmes irrigués et leur optimisation pour la production agricole par la pérennisation des associations d'irrigants et des dispositifs d'appui et de services.

Objectif spécifique d'ASIrri :

Elaborer, tester et favoriser la pérennisation des modes d'accompagnement et de prestation de services aux irrigants pour une exploitation durable des zones irriguées, dans trois contextes nationaux diversifiés : Haïti, Cambodge, Mali, en profitant des différences d'expériences entre sites pour maximiser les échanges et le co-apprentissage, et la capitalisation.



ASIrri au Mali : la Fédération des centres Faranfasi so et l'IRAM ont mené une action pilote au niveau du centre de prestation de services de Molodo de 2009 à 2012. Une démarche d'appui aux OERT Organisations pour l'entretien et l'exploitation du réseau tertiaire a ainsi été élaborée, testée et évaluée. Cette démarche peut maintenant être répliquée plus largement sur la zone Office du Niger. Les partenaires suivants ont été particulièrement impliqués dans cette initiative : Chambre régionale d'Agriculture de Ségou, Office du Niger, Les Délégués généraux des exploitants agricole de la zone Office du Niger, l'Institut d'économie rurale, les syndicats agricoles (SAGREPON, SYNADEC, SEXAGON) et Nyeta Conseils.

TRAVAIL RÉALISÉ PAR

iram



FINANCÉ PAR



CONTACTS

FCPS (Mali) : Tél. : (00 223) 21 35 20 14 / 66 76 69 40
fedecps@yahoo.fr

IRAM (France) : Tél. : (00 33) 01 44 08 67 67
iram@iram-fr.org

Objectifs

La conduite d'évaluations annuelles des OERT et des services du CPS vise les objectifs suivants :

- Au niveau du CPS :
 - Apprécier les services prestés aux OERT afin de tirer les leçons et d'améliorer les services à venir du CPS ;
 - Apprécier les progrès réalisés par les OERT afin de bien ajuster les services au niveau de développement de chaque OERT (selon la typologie) ;
- Au niveau des OERT : Renforcer les OERT : L'évaluation impliquant une « auto-évaluation » des OERT, celle-ci devrait contribuer à leur renforcement ;
- Au niveau des autres acteurs : Le processus vise également à renforcer le dialogue entre les acteurs en les impliquant dans le processus (FCPS, CPS de Molodo, Office du Niger, IER, Nyeta Conseil, etc.).

PUBLIC-CIBLE

L'évaluation a deux publics et acteurs principaux :

- Les OERT : qui sont à la fois la cible de l'évaluation (elles sont évaluées) et l'acteur de l'évaluation (elles s'auto-évaluent et évaluent les services du CPS) ;
- Le CPS : qui lui aussi est la cible de l'évaluation (les services prestés aux OERT sont évalués) et l'acteur de l'évaluation (le CPS auto-évalue ses services et évalue les OERT).

Par ailleurs l'implication des autres acteurs (essentiellement Office du Niger et CRA) est un élément important et innovant de la démarche : leur implication permet de renforcer le dialogue inter-acteurs et donc les collaborations.

Hypothèses, conditionnalités et intégration dans la démarche d'ensemble d'appui aux OERT

Evaluer ses actions et celles des autres n'est pas habituel pour les OERT. La mise en œuvre de ce processus demande donc de sensibiliser les OERT en amont. L'expérience pilote ASIrri a pourtant montré l'intérêt de ces évaluations.

Ces évaluations seront conduites annuellement avant le renouvellement des contrats de services.

Le processus est différent suivant le type d'OERT : alors que les OERT de types 3 et 4 devraient pouvoir conduire ces exercices de façon autonome, les OERT de types 1 et 2 devraient être accompagnées par le conseiller OERT agissant en tant que facilitateur des discussions.

Démarche d'évaluation

➤ *Quelques principes de l'évaluation*

Le processus d'évaluation repose sur plusieurs principes :

■ **Principe 1 :** S'inspirer des démarches d'auto-évaluation : Le processus comprend des éléments d'auto-évaluation : au niveau des OERT en leur permettant de porter un regard sur leur propre évolution, et au niveau du CPS de Molodo en lui permettant d'apprécier les services qu'il a lui-même fournis. Le processus proposé satisfait certains principes de l'auto-évaluation, mais pas tous :

- Principes d'auto-évaluation satisfaits, ou partiellement satisfaits : Le processus vise bien le renforcement des OERT et des élus du CPS. L'exercice d'auto-évaluation des OERT s'inscrit dans leur processus de renforcement. On laisse aux OERT et aux élus du CPS un temps de réflexion autonome. On vise également le renforcement du dialogue inter-acteurs.

- Principes d'auto-évaluation non-satisfaits : Les outils n'ont pas été élaborés par les OERT. De plus les OERT ne sont pas initiatrices du processus.

■ **Principe 2 :** Impliquer les différents acteurs de la zone : Le renforcement des partenariats est un des éléments forts de la démarche d'appui aux OERT promue par la Fédération Faranfasi so (Cf. manuel n°2 spécifique sur ce point). Cette préoccupation se retrouve donc dans la démarche d'évaluation. Le processus d'évaluation engagé par la FCPS prévoit plusieurs modes d'implication des acteurs (Office du Niger, CRA et autres) de la zone :

- D'une part ces acteurs seront interviewés afin de collecter leurs opinions sur l'approche mise en œuvre par le CPS ;

- D'autre part ils participeront à la mise en débat des résultats.

■ **Principe 3 :** Combiner les approches et les outils. Le processus proposé combine :

- Des « auto-évaluations » par les OERT et le CPS et des évaluations externes par les autres acteurs. Durant la phase pilote mise en œuvre par le CPS de Molodo l'IRAM avait également été fortement impliqué dans ce processus d'évaluation. La participation d'une évaluation par un bureau externe pourrait rester nécessaire à l'avenir.

- Des analyses spécifiques de chacune des OERT et des analyses comparées des OERT entres-elles (grâce à la typologie des OERT) ;

- Des outils fermés (ceux de ce manuel) et des outils ouverts (lors des entretiens) laissant une large part aux analyses qualitatives et à l'exploitation des dires d'acteurs.

■ **Principe 4 :** Deux objets d'évaluation : Une entrée services et une entrée OERT. Durant ce processus d'évaluation on veut éviter une situation où l'attention des OERT serait portée sur les seuls services du CPS et où le jugement de l'OERT sur les services serait biaisé par sa crainte de voir disparaître ces services. Le processus concerne donc deux objets d'évaluation, distincts mais qui se rejoignent :

- Les OERT : En incitant chaque OERT à porter un regard sur ses propres évolutions on espère éviter le travers de l'évaluation de projet (« ce qu'a fait le projet est parfait et il doit continuer »). L'auto-évaluation s'intéressera aux trois grands domaines des OERT : leur savoir-être, leur savoir-faire et leur savoir tisser des liens. On

partira de cet exercice « d'auto-évaluation » par l'OERT pour ensuite voir dans quelles mesures les services du CPS ont contribué à cette évolution des OERT (ou bien à leur non-évolution). De même en permettant aux élus du CPS de porter un regard critique sur les OERT (au travers d'analyses comparées grâce à la typologie) il leur sera plus facile d'objectiver les analyses qu'ils feront sur les services fournis par le CPS.

- Les services : On devra apprécier d'une part les effets des services sur les OERT et d'autre part les démarches des services.

- **Principe 5** : Les outils doivent rester simples : On propose dans ce manuel des exemples d'outils qui ont été développés et utilisés durant la phase pilote ASIrri sur la zone de Molodo. Ces outils s'étaient cependant révélés trop compliqués (« trop techniciens pour des paysans »). Les CPS devront donc élaborer leurs propres outils, éventuellement en simplifiant ceux de ce manuel.

- **Principe 6** : Au-delà des outils prévoir des temps de débats : Au-delà de l'utilisation d'outils plus ou moins fermés, l'évaluation devra surtout comporter des temps d'échange, de discussion, de concertation, de débats. Les débats pourront partir de l'exploitation des outils, mais devront aussi être beaucoup plus ouverts. Plusieurs temps de débats sont ainsi prévus dans la démarche : une réunion au niveau de chaque OERT, une réunion du CA du CPS, une réunion de « restitution » entre chaque OERT et le CPS, une réunion / atelier regroupant des représentants des OERT, les élus du CPS et d'autres partenaires.

- **Principe 7** : Un processus dans la durée. Le processus proposé devrait s'étaler sur environ deux mois, ce qui est court pour une démarche d'auto-évaluation, mais c'est déjà beaucoup plus long et ambitieux que la plupart des processus d'évaluation. Cela doit permettre aux acteurs d'engager une réflexion autonome.

- **Principe 8** : Une évaluation à répéter chaque année. Ce processus devra être reproduit chaque année avant la contractualisation OERT-CPS. Année après année les acteurs prendront donc l'habitude de ce processus. Des outils éventuellement perçus comme trop compliqués au départ seront ainsi progressivement maîtrisés par les acteurs. Les acteurs pourront ainsi apprécier leurs progrès dans le long terme.

- **Principe 9** : Adapter le processus au type de l'OERT (à son niveau de développement) :

- Pour les OERT de types 1 et 2 il semble nécessaire que le conseiller OERT facilite les réunions de réflexion de l'OERT ;

- Les OERT de types 3 et 4 devraient en revanche être capables de conduire ces exercices d'auto-évaluation sans accompagnement extérieur.

➤ Présentation du processus d'évaluation



Photo : Causerie sous l'arbre au niveau d'une OERT

Le processus d'évaluation démarre par l'élaboration des outils par le CPS (en s'inspirant éventuellement des outils donnés dans ce manuel et en les simplifiant).

Trois processus sont alors conduits en parallèle : par le CPS, par les OERT et avec les partenaires du CPS. Ces processus combinent l'utilisation d'outils et des réunions de débats. Les OERT et les élus du CPS devront être formés par les conseillers du CPS à l'utilisation des outils. Il est nécessaire de laisser un temps de réflexion autonome à chacun des acteurs.

Après la conduite de ces processus parallèles un atelier multi acteurs (CPS, OERT, partenaires) est organisé afin de tirer la synthèse des évaluations et de programmer l'offre de services pour l'année suivante.

L'ensemble du processus (depuis l'élaboration des outils jusqu'à l'atelier de synthèse) peut être étalé sur une période de 1 à deux mois. NB : bien sûr les acteurs ne sont pas mobilisés pendant toute cette durée. La mobilisation n'excède pas 3-4 réunions par acteur.

Les produits des évaluations devront être conservés afin de servir de référence l'année suivante.

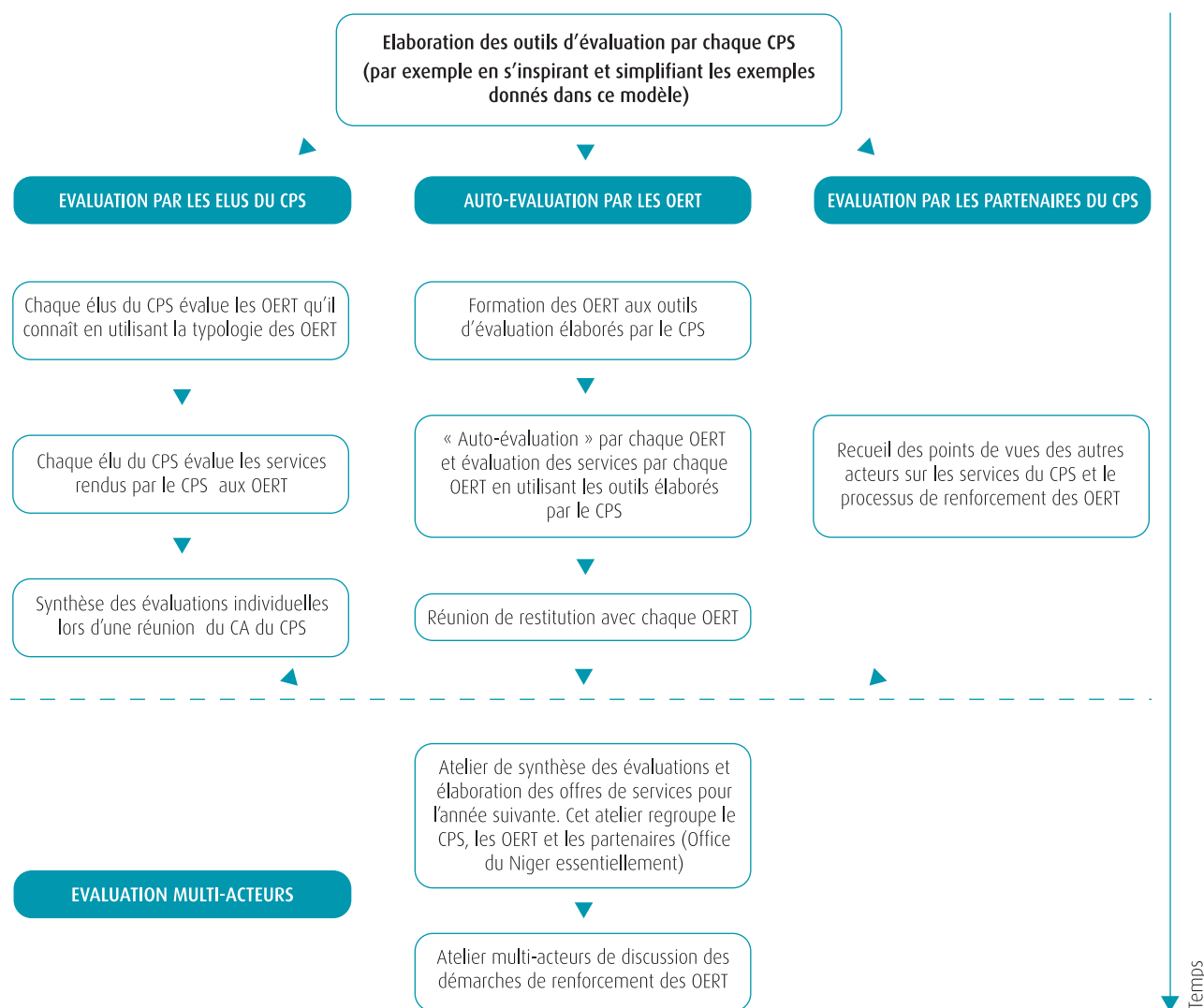


Schéma : Présentation de la démarche d'ensemble d'évaluation depuis l'élaboration des outils jusqu'à l'atelier de synthèse.

➤ Combiner les outils de l'évaluation

Le CPS devra élaborer des outils d'évaluation utilisables par les OERT et par les élus du CPS. On suggère que les outils concernent les cinq domaines suivants d'évaluation : savoir être des OERT, savoir faire des OERT, savoir tisser des liens des OERT, effets des services et démarches des services.

Dans le cadre d'ASIrri 3 outils ont été élaborés : Mogoni OERT, TypOERT et Eval-Services qui s'intéressent aux 5 domaines d'évaluation identifiés et qui sont destinés à deux utilisateurs : les OERT d'une part et les élus du CPS d'autre part.

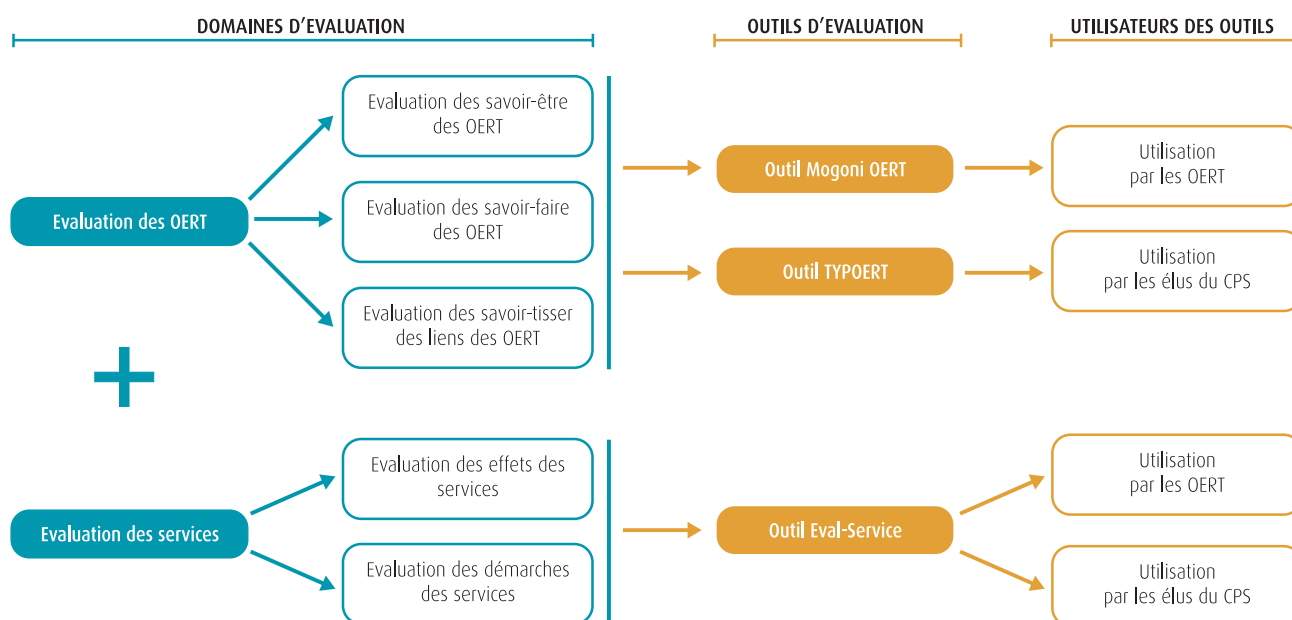


Schéma : Des outils destinés aux différents domaines et acteurs de l'évaluation.

On donne plus loin à titre d'exemple les outils ASIrri. Ces outils ayant été trouvés trop compliqués (« trop techniciens ») chaque CPS devra élaborer ses propres outils, éventuellement en s'inspirant des outils ASIrri et en les simplifiant.

Exemple d'outils ASIrri utilisés

➤ Evaluation et auto-évaluation des OERT

Auto-évaluation des OERT : Outil Mogoni OERT¹

L'outil Mogoni OERT se compose d'un dessin et d'une grille de notation qui seront utilisés de façon simultanée.

Pour chaque domaine de l'OERT (dirigeants = tête, membres = ventre, ressources internes = pied gauche, relations extérieures = pied droit, entretien = main gauche et gestion de l'eau = main droite) on a pré-identifié des critères (ou questions) d'évaluation. NB : pour faciliter les notations on n'a conservé que 4 à 5 questions par domaines.

L'OERT devra se réunir, et pour chacune des questions, proposer une note chiffrée de 1 à 4. Des scores sont alors attribués de la façon suivante : 1 = 1 point, 2 = 2 points, 3 = 3 points et 4 = 4 points. On fait alors la somme par domaine, puis la note totale.

Attention, l'important n'est pas le score en lui-même, mais les discussions que les membres de l'OERT devront avoir pour se mettre d'accord sur cette notation. Par exemple à la première question : « Les leaders se

¹ Cet outil est adapté de l'outil Mogoni élaboré par le Programme de Développement Economique de la Région de Koulikoro (DERK) mis en œuvre par la Chambre d'Agriculture de Koulikoro avec l'assistance technique de la SNV-Mali et d'un consortium de partenaires (financement Ambassade des Pays Bas).

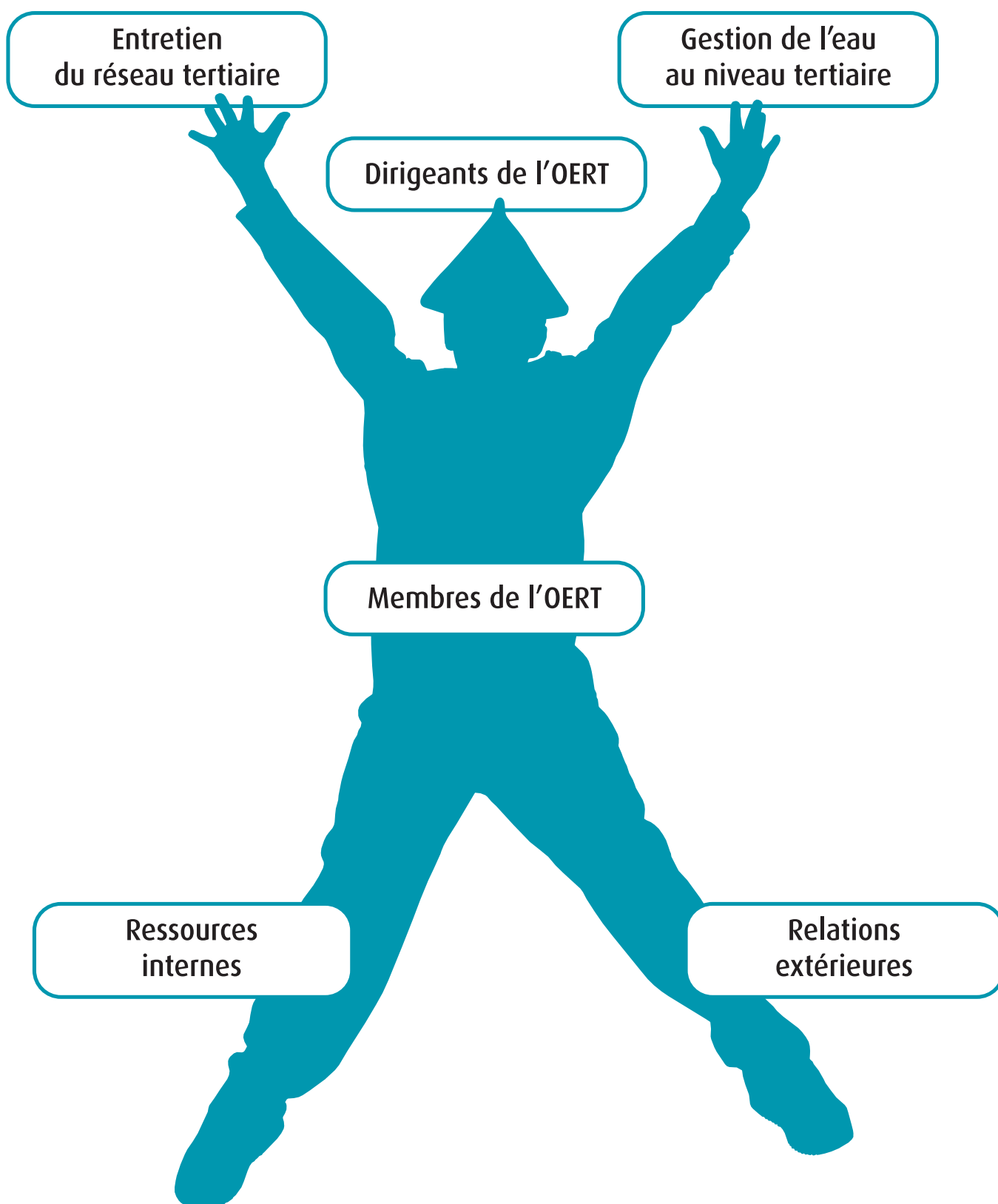
concertent-ils avec les membres ? », les perceptions des membres et des leaders peuvent être différentes. Apporter une réponse unique à cette question obligera donc que les éventuelles satisfactions et insatisfactions de membres vis-à-vis de leurs leaders soient exprimées et qu'un consensus soit trouvé.

Certes ces éléments de discussions ne sont pas repris dans la grille, mais l'important est que la discussion ait lieu au niveau de l'OERT. Ce sont ces discussions qui contribuent au renforcement de l'OERT. Par ailleurs, ces discussions autonomes permettront de préparer la rencontre de restitution OERT-CPS prévue dans la suite du processus.

L'exercice Mogoni OERT devrait prendre environ 3 heures.

Après ce premier exercice, l'OERT utilisera l'outil Eval-Services pour évaluer les services fournis par le CPS. Ce deuxième outil nécessitera environ 2 heures. Les deux exercices seront conduits au cours d'une même journée.

Lors du projet ASIrri il avait été décidé que le CPS ne participe pas à cette réunion de l'OERT et se contente de former les OERT à l'utilisation des outils d'évaluation. A posteriori il semble qu'il faudrait accompagner les OERT de types 1 et 2 à conduire cet exercice, le conseiller OERT facilitant alors la réunion, alors que les OERT de types 3 et 4 pourraient peut-être le conduire de façon autonome.



Outil : Mogoni OERT (1/2)

Domaines	Questions	Niveaux			
		1	2	3	4
Dirigeants de l'OERT	Les leaders se concertent-ils avec les membres ?				
	Les leaders rendent-ils compte aux membres ?				
	Les leaders ont-ils la capacité de jouer pleinement leurs rôles ?				
	Les leaders orientent-ils l'OERT sur ses objectifs ?				
	Les rencontres statutaires (réunions du bureau) sont-elles régulièrement tenues ?				
	NOTE	/20			
Membres de l'OERT	Les membres comprennent-ils les objectifs de l'OERT ?				
	Les membres respectent-ils les règles établies ?				
	L'assemblée générale est-elle régulièrement tenue ?				
	Quel est le niveau de mobilisation des membres lors des réunions ?				
	Les relations sont-elles bonnes entre les membres de l'OERT (1=présence de tensions fortes, 4=absence de tensions, bonnes relations)				
	NOTE	/20			
Entretien du réseau tertiaire	Les besoins d'entretien sont-ils identifiés de façon concertée ?				
	Quel est le niveau de réalisation des entretiens du canal arroseur ?				
	Quel est le niveau de réalisation des entretiens du canal de drainage ?				
	Quelle est la source de motivation pour l'entretien (1 = sur motivation extérieure et 4 = sur initiative propre de l'OERT)				
	NOTE	/16			
Gestion de l'eau au niveau du tertiaire	Y-a-t-il de la concertation entre exploitants de l'arroseur sur le partage/distribution de l'eau ?				
	Y-a-t-il de la concertation entre le chef arroseur et l'aiguadier sur le partage/distribution de l'eau ?				
	Est-ce que la prise est gérée de façon coordonnée ?				
	La gestion de l'eau à l'échelle de l'arroseur est-elle simple et équitable ? (1=difficile et source de tensions, 4=absence de tensions liées au partage de l'eau)				
	NOTE	/16			
Ressources internes matérielles et financières	L'OERT dispose-t-elle d'une stratégie de mobilisation des ressources internes ?				
	L'OERT a-t-elle pu mobiliser des ressources financières des membres pour réaliser les travaux d'entretien ?				
	L'OERT a-t-elle pu mobiliser des ressources matérielles des membres pour réaliser les travaux d'entretien ?				
	Les ressources internes sont-elles bien gérées ?				
	NOTE	/16			
Relations extérieures	L'OERT échange-t-elle ses expériences avec d'autres OERT ?				
	L'OERT collabore-t-elle avec les autres OERT pour l'entretien ?				
	Le CPS contribue-t-il au renforcement de l'OERT ?				
	L'ON contribue-t-il au renforcement de l'OERT ?				
	L'OERT collabore-t-elle avec d'autres structures privés/publics/projets... ?				
	NOTE	/20			
NOTE TOTALE					/108

Evaluation (externe) comparée des OERT : Outil TypOERT

Le CPS a élaboré (avec l'aide des deux stagiaires de l'IRC) une typologie des OERT. S'inspirant de la typologie déjà utilisée par les CPS pour leurs différents membres, cette typologie OERT devrait être facilement utilisable par les élus du CPS.

Les conseillers du CPS présenteront la typologie aux élus du CPS et placeront deux OERT dans cette typologie afin d'en expliquer le fonctionnement. Les élus devront alors, avec l'aide des conseillers, placer les autres OERT dans la typologie.

Ce positionnement des OERT dans la typologie aura plusieurs objectifs :

- Encourager les analyses comparées entre OERT et ainsi mieux comprendre les facteurs de différenciation des OERT entres-elles : pourquoi telle OERT a-t-elle décollée ? pourquoi telle autre semble toujours inactive ?
- Encourager les élus du CPS à conduire des analyses comparées des OERT doit aussi leur permettre de « prendre de la hauteur » : aller au-delà des OERT spécifiques qu'ils connaissent et se placer dans une démarche plus analytique.
- Préparer l'offre de services pour l'année suivante.

Cet exercice de positionnement devrait prendre environ 3 heures. Il sera facilité par les conseillers du CPS.

Après cet exercice les conseillers présenteront aux élus l'outil Eval-Services, mais l'outil Eval-Services ne sera pas utilisé au cours de la même séance. Chaque élu devra le remplir chez lui individuellement avant la deuxième séance.

Placer chacune des OERT dans le tableau

CATÉGORIE 1 OERT d'arroseurs réhabilités branchés sur le réseau secondaire (partiteur)	CATÉGORIE 2 OERT d'arroseurs non réhabilités branchés sur le réseau secondaire (partiteur)	CATÉGORIE 3 OERT d'arroseurs branchés directement sur le réseau primaire, les indépendants
- Arroseur ayant eu des réhabilitations depuis sa construction (canaux et/ou parcellaire) - Prise d'arroseur : Module à masque - Gestion théorique (officielle) de la prise d'arroseur : les demandes en eau doivent se faire auprès du chef d'arroseur - Entretien de l'arroseur et du drain d'arroseur incombe aux exploitants	- Arroseur n'ayant jamais eu de réhabilitation depuis sa construction - Prise d'arroseur : vanne plate ToR - Gestion théorique (officielle) de la prise d'arroseur : les demandes en eau doivent se faire auprès du chef d'arroseur - Entretien de l'arroseur et du drain d'arroseur incombe aux exploitants	- Prise d'arroseur : vanne plate à crémaillère - Gestion théorique (officielle) de la prise d'arroseur : les demandes en eau doivent se faire auprès de l'aiguadier - Entretien de l'arroseur et du drain d'arroseur incombe à l'ON

Outil : TYPOERT (1/4)

Description des OERT par type	CATÉGORIES 1 ET 2		
	Type 1	Type 2	Type 3
	« OERT à l'arrêt » (correspond aux OP en grande difficulté dans la typologie habituelle Faranfasi so)	« OERT en démarrage » (correspond aux OP en difficulté dans la typologie habituelle Faranfasi so)	« OERT en décollage » (correspond aux OP en redressement dans la typologie habituelle Faranfasi so)
Appropriation de l'OERT par ses membres	Pas ou peu d'appropriation Les exploitants ne connaissent pas l'OERT	Faible et récente appropriation Quelques exploitants s'intéressent à l'OERT Une partie des exploitants connaissent l'existence de l'OERT et son rôle	Appropriation par la majorité des membres Début de dynamique interne La majorité des exploitants connaissent les membres du bureau et le chef d'arroseur
Organisation/institutions <i>SRI = statuts et règlement intérieur</i>	Pas de bureau connu des exploitants Pas de SRI établi par les membres (ON – à l'aide d'un bureau d'étude privé – a fait des SRI identiques pour toutes les OERT) Pas de chef d'arroseur	Définition d'un bureau même si tous les exploitants ne connaissent pas ses membres Obtention du récépissé Existence d'un chef d'arroseur même s'il n'exerce pas réellement cette fonction (chacun ouvre la prise quand il le souhaite) Début d'organisation pour l'entretien de manière individuelle ou collective Une partie des exploitants connaissent l'existence de l'OERT et son rôle	Connaissance du SRI par tous les membres et sensibilisation des membres du bureau de l'OERT auprès des exploitants pour respecter ce SRI Mise en place d'une caisse pour l'OERT ou réflexion concertée pour sa mise en place : cotisation des membres Gestion de la prise d'arroseur par le chef d'arroseur et/ou règles de gestion admises par tous les membres Concertation avec OERT partageant un même drain (pour organiser l'entretien)
Entretien du réseau tertiaire	Groupe inactif Pas d'entretien du réseau tertiaire	Entretien de l'arroseur fait entièrement ou en partie de manière collective ou individuelle en réponse à des sollicitations extérieures (CPS, ON) Faible ou moyenne participation des membres aux travaux d'entretien (physiquement ou financièrement) Aucun entretien du réseau de drainage	Bon entretien du réseau tertiaire La majorité des membres participent aux travaux d'entretien (physiquement ou financièrement)
Gestion de l'eau au sein de l'arroseur	Pas de coordination pour la gestion de la prise d'arroseur	Début de coordination des exploitants pour la gestion de la prise	Coordination des exploitants pour la gestion de la prise d'arroseur Concertation entre le chef arroseur, l'aiguadier et le bureau
Réunions/Formations	Aucune AG	Aucune AG Faible mobilisation lors des réunions organisées par le CPS	Début de réflexion sur un calendrier culturel collectif Au moins la moitié des membres sont présents lors des réunions organisées par le CPS et lors d'AG
Relations intérieures et extérieures	Pas de communication entre les exploitants Pas de relations extérieures	Début de communication entre membres du même village (résidents) Aucune ou mauvaise communication avec les membres qui sont non-résidents	Bonne communication entre la majorité des membres Implication des non-résidents Appui du CPS

Tableau : Principales caractéristiques des OERT de types 1, 2 et 3.

En conclusion, placer chacune des OERT selon leurs catégories et types

	Type 1	Type 2	Type 3
CATEGORIE 1			
CATEGORIE 2			
CATEGORIE 3			

Outil : TYPOERT (4/4)

➤ *Evaluation des services du CPS : Outil Eval-Services*

L'outil Eval-Services est le même pour les OERT et pour les élus du CPS :

- La première page de l'outil reprend le contenu du contrat de prestation signé entre l'OERT et le CPS. En partant du contrat on vise à renforcer la démarche de contractualisation, chaque signataire ayant des droits et devoirs dans le cadre de ce contrat. Comme pour l'outil Mogoni OERT, ce n'est pas tant la note de 1 à 4 qui est importante, mais plutôt l'échange qui doit avoir lieu pour attribuer cette note.

L'exemple donné correspond aux services de 2012-2011. Il faudra donc ajuster avec les contrats.

- La deuxième page s'intéresse aux effets des services (« quels sont les changements les plus importants ? ») et aux démarches de services.

Bien que l'outil soit le même pour les OERT et les élus du CPS, ils seront utilisés différemment :

- Chaque OERT l'utilisera lors de la réunion de ses membres, le même jour que l'utilisation du Mogoni OERT. Les réponses seront donc immédiatement le fruit d'un consensus collectif de l'OERT.

- En revanche on demandera à ce que chaque élu du CPS l'utilise individuellement chez lui, ceci afin d'encourager tous les élus à exprimer leurs points de vues. Puis ces évaluations individuelles seront rassemblées lors d'une deuxième réunion des élus du CPS. Les conseillers présenteront une synthèse des points de vues des élus pour lancer les discussions.

Pour chaque service (cf. contrat de prestation) indiquer le niveau de satisfaction



Les services suivants ont-ils satisfait l'OERT ? (indiquer le niveau de satisfaction de 1 = non satisfaisant à 4 = très satisfaisant)	Niveaux			
	1	2	3	4
Formations :				
Sur les techniques d'entretien des réseaux tertiaires				
En alphabétisation				
Sur l'établissement d'un calendrier cultural				
Sur la tenue des documents administratifs et comptables				
Information et sensibilisation :				
Sur les objectifs et fonctions des OERT				
Redynamisation des OERT, offres de services des OERT				
Appuis conseils :				
La compréhension des statuts et règlements intérieurs				
La révision des statuts et règlements intérieurs				
L'élaboration de stratégie de mobilisation de la contribution				
Mise en place de l'outil CalCul				
Mise en place de calendrier agricole collectif et individuel pour chaque OERT				
Réorientation vers d'autres acteurs (au besoin) pour garantir le respect du calendrier				
La tenue des documents				
Le calcul et la gestion de la contribution				
La mise en place d'un calendrier d'entretien				
L'apprentissage pour la révision du règlement intérieur				
Médiation :				
En cas de conflits				
Suivi évaluation :				
Des pratiques agricoles en vue d'évaluation collective par les OERT et capitalisation				
De la quantité et qualité des travaux en vue d'évaluation collective par les OERT et capitalisation				
Autres services non prévus initialement mais effectivement rendus :				

Outil : EVAL-SERVICES (1/2)

Evaluation des effets des services (changements les plus visibles) :

Quels sont les changements les plus visibles sur les dirigeants de l'OERT ?

1 : _____

 2 : _____

Quels sont les changements les plus visibles sur les membres de l'OERT ?

1 : _____

 2 : _____

Quels sont les changements les plus visibles sur l'entretien du réseau tertiaire ?

1 : _____

 2 : _____

Quels sont les changements les plus visibles sur la gestion de l'eau ?

1 : _____

 2 : _____

Quels sont les changements les plus visibles sur les ressources internes ?

1 : _____

 2 : _____

Quels sont les changements les plus visibles sur les relations avec l'extérieur ?

1 : _____

 2 : _____

Evaluation de la démarche de service :

Qu'est-ce qui nous plaît dans la démarche du CPS ?

1 : _____

 2 : _____

Qu'est-ce qui ne nous plaît pas dans la démarche du CPS ?

1 : _____

 2 : _____

La démarche valorise-t-elle les savoir-faire locaux ?

1 : _____

 2 : _____

La démarche contribue-t-elle à l'auto-promotion au sein de notre OERT ? Comment ?

1 : _____

 2 : _____

Responsable

Le conseiller OERT du CPS est responsable du processus :

- Facilitation d'une réunion au CPS pour élaborer les outils ;
- Formation des acteurs aux outils ;
- Appui aux acteurs pour s'assurer que la démarche est suivie ;
- Rencontre des partenaires des OERT ;
- Facilitation des réunions avec les OERT et de l'atelier de synthèse.

Les élus sont étroitement associés au processus.

! Points d'attention

Pour mémoire les éléments suivants avaient été notés suite à la conduite du processus d'évaluation dans le cadre d'ASIrri :

- « Les outils sont trop techniques ». « Les questions sont trop nombreuses ». Toutes les OERT ne disposent pas de suffisamment de paysans alphabétisés pour permettre une discussion large et inclusive de tous. Il est donc difficile d'apprécier, à posteriori, dans quelle mesure les auto-évaluations se sont limitées à l'attribution rapide d'un score par l'OERT, ou bien si les outils (Mogoni et EvalServices) ont réellement permis de susciter un débat au sein de l'OERT.
- Les OERT n'ont pas toujours été objectives dans leurs notations, elles ont manqué de recul et se sont parfois surévaluées. La surévaluation est surtout le fait des OERT de type 1 (à l'arrêt).
- Le CPS n'a pas toujours été suffisamment critique vis-à-vis des OERT, notamment lors de la restitution des résultats aux OERT. Il ne doit pas simplement s'agir d'une présentation des résultats de l'OERT, mais bien d'une restitution critique pour susciter un débat. En l'absence de débats critiques à l'issue du processus, le risque est que le CPS conforte des faiblesses des OERT. La posture de l'évaluateur est un exercice délicat.
- Les acteurs n'ont pas nécessairement l'information pour conduire l'évaluation : les élus du CPS ne connaissent pas toutes les OERT et ne peuvent donc pas positionner objectivement les OERT dans la typologie. Les partenaires (Nyeta Conseil, Office du Niger, Chambre d'Agriculture) ne connaissent pas suffisamment bien les activités du CPS pour porter un jugement dessus. L'entretien d'évaluation permet alors au CPS de donner des informations additionnelles aux partenaires.
- Les outils sont à ce stade très conjoncturels : ils reflètent une situation à un instant t, or les OERT peuvent évoluer assez rapidement d'un type à l'autre (dans un sens comme dans l'autre).
- Les élus du CPS n'ont pas attribué les mêmes types aux OERT que les stagiaires et le conseiller OERT. On s'est alors interrogé sur la fiabilité de la typologie et sur son utilisation. La typologie est-elle suffisamment fiable ? Ou bien est-elle mal utilisée ? Il s'est en réalité avéré que les élus du CPS ne connaissaient pas suffisamment bien toutes les OERT pour les positionner correctement. Il a été décidé de valider la typologie et la notation des stagiaires et du conseiller OERT (notation sur la base des diagnostics assez précis).

Au final, les recommandations suivantes avaient été faites suite à la première évaluation conduite dans le cadre d'ASIrri :

- Conserver un processus d'évaluation car cela renforce les acteurs individuellement (OERT et CPS) et renforce la concertation entre acteurs (FCPS et ON notamment).
- Préférer un processus d'auto-évaluation accompagné des OERT par le CPS, surtout pour les OERT de type 1 et 2, à un processus où l'OERT conduit seule son auto-évaluation.
- Le CPS doit se préparer à ces exercices pour s'assurer qu'il reste critique vis-à-vis des OERT et qu'il suscite des débats (contradictaires) au sein / avec l'OERT.
- Simplifier les outils.

↘ *Liste des sigles*

AGR	Activité génératrice de revenus
ASIrri	Projet d'appui aux irrigants et aux services aux irrigants
AFD	Agence française de développement
AV	Association villageoise
CA	Conseil d'administration
CPS	Centre de prestation de services Faranfasi so
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture (de Ségou)
CS	Conseil de surveillance
DLCA	Délégation locale de la chambre d'agriculture
FCPS	Fédération des centres de prestation de services Faranfasi so
GIE	Groupement d'intérêt économique
IER	Institut d'économie rurale
IRAM	Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
OERT	Organisation pour l'entretien et l'exploitation du réseau tertiaire
ON	Office du Niger
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
PADON	Programme d'appui au développement de l'Office du Niger

Liste des manuels



MANUEL 1
Manuel introductif à la démarche ASIrri d'activation des OERT



MANUEL 2
Les partenariats dans le cadre de l'appui aux OERT



MANUEL 3
Diagnostic initial de la zone d'intervention et adaptation de la démarche ASIrri aux spécificités des zones d'intervention



MANUEL 4
Diagnostic Hydraulique Participatif Rapide et Planification des actions d'amélioration des performances des périmètres irrigués (DHPRP)



MANUEL 5
Diagnostic agronomique et socio-économique des OERT



MANUEL 6
Typologie des OERT



MANUEL 7
Formation de base aux techniques d'entretien du réseau tertiaire



MANUEL 8
Formation de base à la gestion de l'eau au niveau du canal tertiaire



MANUEL 9
Planification concertée participative



MANUEL 10
Démarche et outils d'évaluation des OERT et des services aux OERT